

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2021**

Étaient présents : M. Thierry LORNE, Mme Martine MARTINOT, M. Patrick LECONTE, Mme Maryse DOSIERES, M. Francis DRUMINY, Mme Sylvie DUPLAN, MM. Christian GIBIER, Christian COLLOT, Valery FARCY, Stéphane PERTUISOT, Mmes Isabelle COQUILLE, et Karine GIBAUD

Était absent : Mme Magali ROBIN ayant donné pouvoir à Mme Maryse DOSIERES, M. Ludovic STIOT ayant donné pouvoir à M. Francis DRUMINY, Mme Véronique BECART ayant donné pouvoir à Mme Isabelle COQUILLE

Madame Maryse DOSIERES a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

RENOUVELLE la convention relative aux services informatiques mise en place avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2022,

APPROUVE la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat,

DÉCIDE de reconduire la convention relative à la fourniture de repas « livrés cuisinés » à remettre en température proposée par la Société API Restauration, pour l'année scolaire 2021/2022,

MAINTIENT le prix des repas servis à la cantine pour l'année scolaire 2021-2022,

MAINTIENT le tarif de la taxe affouagère pour l'automne 2021, et **MAINTIENT en place** les trois garants actuels,

MAINTIENT le tarif de la taxe affouagère pour l'hiver 2021-2022, et **MAINTIENT en place** les trois garants actuels,

VALIDE le devis de la société ALTA pour la numérisation et l'édition des plans de la future salle multi activités

VALIDE la proposition du cabinet d'architecte Daniel Juvenelle pour une étude préalable pour la restauration de l'église Saint-Loup-de-Sens

AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 pour la commune d'AUXON

ETUDIE les propositions de JVS-MARISTEM pour le changement de logiciel

Dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération du 9 juin 2020, Monsieur le Maire donne communication au conseil municipal des biens pour lesquels il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

La séance du conseil municipal étant close, une réunion de travail privée a conclu la soirée.

Le Maire,